

DISPOSITIONS DEROGATOIRES A L'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE (POUR LES CANDIDATS SANS TITRE OU DIPLOME HOMOLOGUÉ)

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigés par les statuts, le concours externe est ouvert :

1. aux pères ou mères de 3 enfants et plus, (**fournir pour chacun des 3 enfants un extrait d'acte de naissance mentionnant le nom des parents**).
2. aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports (**joindre un justificatif officiel**).
3. à compter du 1^{er} août 2007, aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités suivantes :

Si vous êtes dans un des cas énumérés ci-après :

❖ **Vous pouvez bénéficier d'une équivalence de plein droit si :**

- vous êtes titulaire d'un diplôme, titre de formation ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que vous avez accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
- vous justifiez d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
- vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
- vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

❖ **Vous pouvez bénéficier d'une équivalence si :**

- vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme de même niveau dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- vous justifiez d'au moins 3 ans d'activités professionnelles dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle du concours. (*)

A noter (*) : Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas pris en compte pour le calcul de la durée l'expérience requise.

Si vous entrez dans l'une ou plusieurs de ces catégories, vous devez compléter la demande d'équivalence de diplôme et joindre à votre dossier d'inscription les pièces nécessaires.

IMPORTANT

Décision :

- Les autorités chargées de délivrer les équivalences communiquent directement au candidat les décisions le concernant.

Inscription :

- Demander une équivalence de diplôme ne dispense en aucun cas des démarches d'inscription au concours.
- Les inscriptions sont à effectuer en respectant les délais de retrait de dossier, et en renvoyant les dossiers complétés avant la clôture des inscriptions.

Remarque :

- Une équivalence de diplôme ne dispense pas les candidats de se présenter à l'ensemble des épreuves du concours externe.

DOCUMENT A NOUS RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE
 16, rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 50229 - 57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX
 Tél : 03-87-65-27-06 - Internet : www.cdg57.fr

DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME (A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION)
(document à compléter seulement par les candidats sans titre ou diplôme homologué)

Ce document doit **impérativement** être rempli et fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter à un concours, et accompagné des pièces justificatives mentionnées dans la constitution du dossier.

Veuillez également compléter les tableaux (p. 2 et/ou 3) vous concernant.

NOM et prénom du candidat :

.....
 (pour les femmes mariées, précisez le nom de naissance)

Date de naissance : __ / __ / ____ à

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTEE :

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE - SESSION 2026

Condition de diplôme(s) normalement requise :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (Brevet des collèges, CAP, BEP, anciennement V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

DIPLOMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme ⁽¹⁾	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

(1) Exemples : niveau 3 : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – niveau 4 : Baccalauréat, Brevet de Technicien – niveau 5 : BTS, DUT – Niveau 6 : Licence, Maîtrise, Master 1 – niveau 7 : DESS, Master 2 – Niveau 8 : Doctorat.

Fait le :

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. (*)

Signature :

(*) *Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 et 441-7 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée)*

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES

(document à compléter seulement en cas de demande d'équivalence pour les candidats sans titre ou diplôme homologué)

NOM et prénom du candidat :

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTEE : CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE- SESSION 2026

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPES PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socio- professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outils ou méthodes employés)

Fait le :

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. (*)

Signature :

(*) *Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 et 441-7 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).*

**PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS DEMANDANT UNE EQUIVALENCE
DE DIPLOME POUR LE CONCOURS EXTERNE
(POUR LES CANDIDATS SANS TITRE OU DIPLOME DE NIVEAU 3 – BREVET DES COLLEGES, CAP,
BEP)**

En plus des pièces demandées au dossier du concours externe, les pièces ci-dessous doivent également être impérativement jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme :

CANDIDATS BENEFICIANT D'UNE EQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR :

☐ la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

ET

- ☐ une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
- ☐ ou une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
- ☐ ou une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
- ☐ ou une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

☐ la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

ET

- ☐ une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- ☐ ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur assermenté.
- ☐ si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

**➤ CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ETAT
MEMBRE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE OU DANS UN AUTRE ETAT PARTIE A
L'ACCORD SUR L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN.**

FOURNIR :

☐ la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

ET

☐ une copie de l'attestation de niveau du diplôme étranger délivrée par la Délégation Académique des Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (service relevant du Ministère de l'Education Nationale).

ET

☐ une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.